



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET

PayFiP version du 22 mai 2021



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE
REGIE DE RECETTES DU SECTEUR
PUBLIC LOCAL

PAY
FiP

Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des recettes publiques locales par Internet via le dispositif PayFiP.

Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.

Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local de PayFiP) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.

Les mises à jour sont signalées en jaune.

TABLE DES MATIERES

ANNEXES.....	3
1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP.....	4
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.....	4
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF.....	5
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE.....	6
2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP.....	7
3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	7
3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.....	8
3.2 ADOPTER UNE STRATEGIE ORGANISATIONNELLE.....	8
3.3 UN SYSTÈME D'INFORMATION COMPATIBLE AVEC LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE.....	9
3.4 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ.....	9
3.4.1 <i>Choix du mode de saisie</i>	10
3.4.1.1 Le compte-usager.....	10
3.4.1.2 Le formulaire de saisie manuelle.....	10
3.4.2 <i>L'appel de PayFiP en pop-up</i>	10
3.4.2.1 Pour un lien de type "href" la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	10
3.4.2.2 Pour un lien sur un bouton la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	10
3.5 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION.....	11
3.5.1 <i>Phase de test</i>	11
3.5.1.1 Test d'envoi de l'URL à l'application PayFiP.....	11
Paieement de test par CarteBancaire.....	13
3.5.1.2 Test d'exploitation de l'information retour.....	18
3.5.2 <i>Phase d'activation</i>	20
3.6 PASSAGE EN PRODUCTION.....	21
4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS.....	26
4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA RÉGIE DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT.....	26
4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU RÉGISSEUR.....	26
4.3 LE COMPTE RENDU FINANCIER TRANSMIS AU RÉGISSEUR.....	26
4.4 CONSERVATION DES TICKETS DE PAIEMENT ET DU FICHIER DE TRANSACTIONS.....	26
4.5 LA RÉCEPTION DU FLUX FINANCIER.....	26
5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	27

ANNEXES

Annexe 1 Liste des produits PayFiP régie

Annexe 2 Tableau des messages d'erreurs envoyés par PayFiP

Annexe 3 Exemples d'adaptations de site Internet de collectivités au paiement en ligne

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFiP

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFIP pour mettre en œuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes. Pour compléter cette offre la DGFIP a souhaité élargir son offre et permettre l'encaissement des factures de régie du secteur public local par TIPI.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet permet de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèche, de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer dans un environnement sécurisé.

Les régies des collectivités peuvent accéder à ce nouveau service qui participe de la modernisation du service public. Ce dispositif s'inscrit dans la démarche menée par la DGFIP pour proposer une gamme de moyens de paiement la plus adaptée aux attentes des usagers.

Afin de compléter l'offre de service de TIPI, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités qui le souhaitent une option de paiement par prélèvement.

Cette option permet, pour les régies adhérentes à TIPI, de proposer à leurs usagers de régler leurs factures par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistrées. Cette solution est gratuite à la fois pour l'utilisateur et la collectivité.

A partir de la version 15, l'offre TIPI devient l'offre PayFiP.

Cette offre s'appuie sur l'application TIPI et contient le paiement par Carte bancaire et le paiement par prélèvement

Cette nouvelle offre est complémentaire aux autres moyens de paiement automatisés (les prélèvements récurrents, le TIP et la lecture optique).

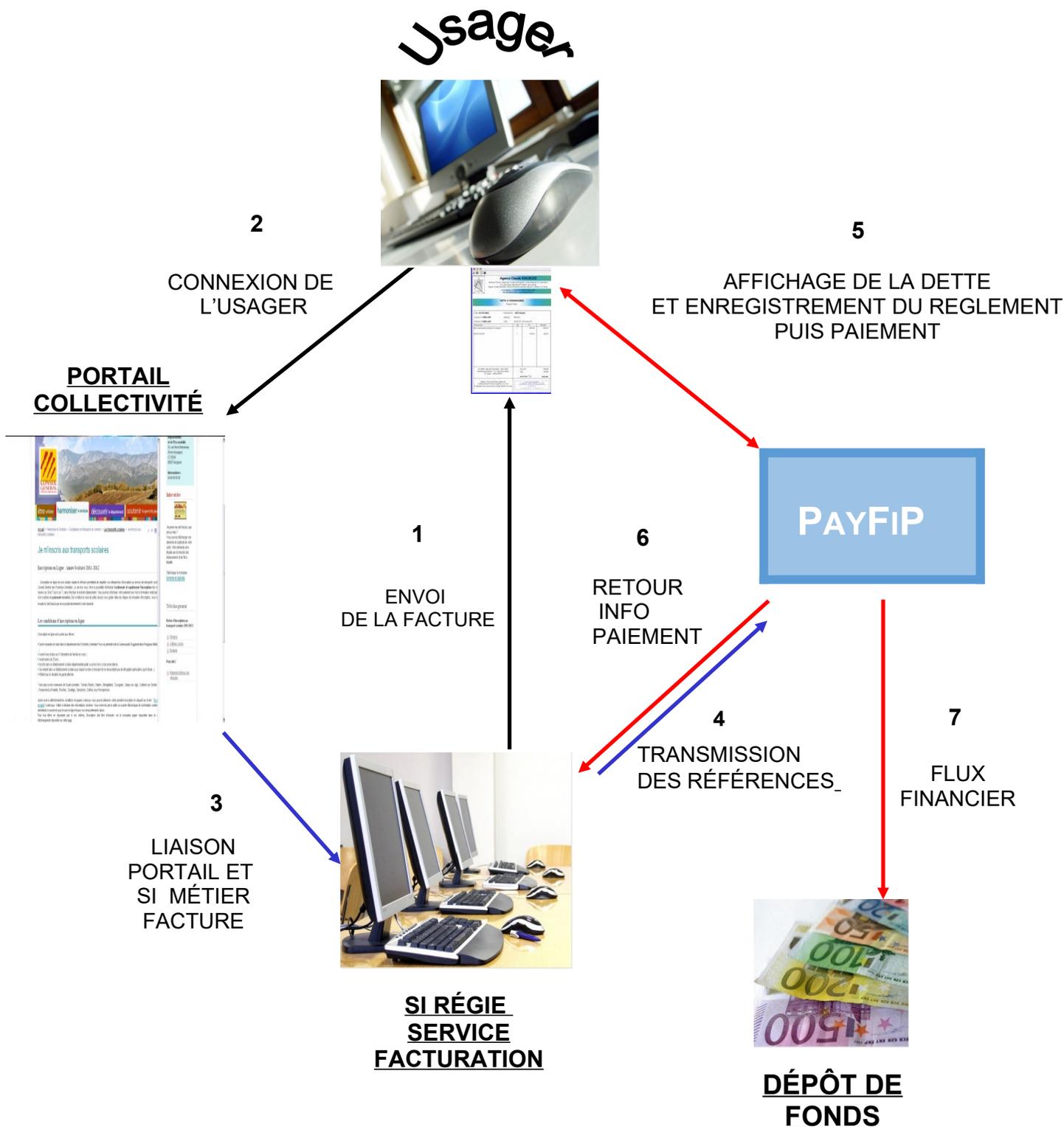
Par ailleurs, l'article L. 1611-5-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, au plus tard le 1er janvier 2022, la mise à disposition par les entités publiques d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers.

Pour le règlement de leurs factures, la solution PayFiP constitue la solution de paiement proposée par la DGFIP permettant aux régies de satisfaire à l'obligation légale.

Enfin, depuis le 20 mai 2021, l'adresse url du site, initialement www.tipi.budget.gouv.fr, a été mise à jour et est devenue www.payfip.gouv.fr.

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Le recours à PayFiP est d'abord un choix. Chaque adhésion est contractualisée et concerne une ou plusieurs régies de la collectivité. Une régie adhère pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement sécurisé.



Le système suppose l'émission préalable d'un numéro de facture. Le numéro de facture peut être généré dès que l'utilisateur a cliqué sur valider une commande (Pré-paiement) ou bien peut être présent sur la facture envoyée à l'utilisateur (Paiement après facturation)

L'utilisateur à partir du numéro de facture saisit les références de sa dette dans le formulaire proposé sur le site de la collectivité ou sélectionne la facture dans un compte usager.

Une fois les contrôles de forme et de cohérence effectués par le site de la collectivité (référence de la dette, montant...), l'utilisateur est invité selon les options choisies par la régie à payer par Carte Bancaire ou par Prélèvement.



+



Si des anomalies sont constatées par l'application PayFiP, des messages d'erreur peuvent s'afficher (cf annexe 2).

À l'issue de la transaction, l'utilisateur a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement, qui n'a toutefois pas valeur de quittance. Ce ticket est transmis simultanément pour les paiements par CB et en léger différé pour les Prélèvements sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au responsable de la régie par courriel.

L'application PayFiP enregistre cette transaction et transmet l'information du paiement au système d'information (SI) de la régie adhérente. Ces informations doivent permettre la comptabilisation et l'émargement, par la régie, des factures réglées.

Pour sécuriser le dispositif, il est conseillé à la collectivité d'adopter un système qui interdit tout double paiement (contrôle des factures en amont du paiement).

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la réalisation de chaque projet. Ce guide décrit pour chaque étape l'ensemble de la marche à suivre.

2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFiP

Pour adhérer au dispositif, la régie de la collectivité ou de l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Disposer **d'une régie SPL**, (les établissements publics locaux et nationaux de l'Etat sont exclus de cette offre) ;
- Disposer d'un compte de **dépôts de fonds au Trésor** ouvert au nom du régisseur ;
- La régie adhérente doit **générer une facturation séquentielle** comportant des **références stables** pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur
- **Les factures doivent être supérieures à 1€ et inférieures à 1 000 000 000 €.**
- Disposer d'un Identifiant Créancier SEPA pour le prélèvement ;
- Disposer d'un **portail Internet** permettant à l'utilisateur :
 - soit de saisir les références de sa facture dans **un formulaire de saisie** ;
 - soit d'accéder à la liste de ses factures dans un **compte usager**.
- Se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés¹;
- Faire apparaître clairement sur les factures les informations nécessaires au déroulement du paiement ;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière **automatisée, la concordance entre la facturation et les encaissements**.
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS **1.2**) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFiP) le certificat utilisé. **Si ce certificat n'est pas référencé dans les bases de la DGFIP, son intégration sera nécessaire. Cette opération sera réalisée par les équipes techniques PayFiP dans les sept jours ouvrés.**
- **Il conviendra de communiquer au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP le certificat ainsi que le nom de domaine qui sera destinataire des notifications retours. Le correspondant moyens de paiement se chargera de les adresser aux administrateurs nationaux de PayFiP.**
- L'envoi des notifications par PayFiP n'est possible que si le nom de domaine de la collectivité est intégré dans le proxy de la DGFIP.
La prise en compte du nom de domaine sera effective 24 heures après la réalisation d'un paiement de test.
Passé ce délai, un nouveau paiement de test permettra alors de vérifier le bon fonctionnement des retours.
Dans le cadre d'un changement de nom de domaine, un nouveau paiement de test est indispensable. Le délai de prise en compte reste fixé à 24 heures.

¹ La collectivité s'engage à informer l'utilisateur, sur son portail, des droits Informatiques et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le ou les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Le correspondant moyens de paiement sera leur interlocuteur. Cette convention formalise l'adhésion et précise le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion qui détaille le libellé de la régie adhérente et les types de produits (annexe 1) qui seront payables en ligne.

Si la régie adhérente ne dispose pas de compte de dépôts de fonds au Trésor, la collectivité doit prendre l'attache du comptable public et transmettre une demande d'ouverture de compte auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Par ailleurs, en fonction du/des mode(s) de paiement choisi(s), la collectivité devra compléter :

- pour les encaissements par CB, le formulaire d'adhésion au système d'encaissement par CB,
- pour les encaissements par prélèvement, une demande d'Identifiant Créancier SEPA. Cette demande n'est utile que pour les collectivités qui ne disposent pas déjà d'un ICS pour des prélèvements récurrents.

De plus, le formulaire d'adhésion au prélèvement SEPA devra être complété.

Une fois ces formalités effectuées, le correspondant moyens de paiement de la DDFIP enregistre l'adhésion de la collectivité dans l'application PayFiP et lui donne **un numéro de client PayFiP** nécessaire pour l'identifier.

3.2 ADOPTER UNE STRATEGIE ORGANISATIONNELLE

La mise en place du paiement en ligne nécessite d'adapter l'organisation de la ou les régies existantes pour permettre une gestion des règlements efficace.

Deux types d'organisation en régie sont possibles :

- Avec pour le produit concerné une gestion centralisée du télépaiement, **où une régie dédiée adhère à PayFiP** et gère les encaissements effectués en ligne. Cette régie coexiste avec la ou les autres régies traditionnelles. Cette organisation permet de distinguer les paiements en ligne des autres moyens de paiement et permet une bonne maîtrise du suivi des règlements.
- Avec **une gestion décentralisée du télépaiement** où chaque régie de la collectivité adhère au paiement en ligne et gère l'ensemble des encaissements quel que soit le moyen de paiement.

NB : Ces scenarii sont des hypothèses fondées sur des retours d'expériences, chaque collectivité adhérente pourra suivant l'architecture et le fonctionnement de ces régies choisir l'une ou l'autre option ou tout autre organisation qui semble la plus adaptée à la bonne gestion du paiement en ligne.

3.3 UN SYSTÈME D'INFORMATION COMPATIBLE AVEC LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE

Le système d'information doit vérifier la validité de la dette :

Pour adhérer, la régie doit disposer d'un **système d'information permettant l'émission et le suivi comptable des factures**.

Pour ce faire, ces factures doivent comporter des références uniques par exercice pour permettre la gestion des encaissements réalisés.

Dans le cadre de la vente de certains types de produits, tels que la billetterie, l'émission de factures papier n'est pas nécessaire pour un paiement. Cependant, le système d'information doit être en mesure de générer un numéro de commande unique, lors de chaque achat. Cette commande sera émargée lors de la validation du paiement. Pour des raisons de sécurité, il est conseillé, pour ce type de produits, d'opter pour l'option PayFiP régie Web Service. Un cahier des charges spécifique est disponible auprès du correspondant moyen de paiement local.

En outre, le paiement en ligne nécessite de disposer d'une solution entièrement automatisée pour ne pas en diminuer les gains. Cela implique de mettre en œuvre un module permettant l'émargement automatique des factures payées par Internet dans le logiciel de gestion comptable du régisseur par l'interprétation des messages retour de PayFiP.

La mise en place de ce module est essentielle à double titre :

- **éviter de générer un traitement manuel des encaissements ;**
- **éviter qu'une dette soit réglée deux fois en ligne.**

L'information sur la possibilité d'acquitter sa dette par Internet doit figurer sur la facture sous la forme d'un message approprié et suffisamment clair. Quel que soit le mode de saisie choisi sur le site Internet, l'adresse de connexion au service doit être indiquée.

Dès lors que l'émission des titres pris en charge par le comptable public est effectuée, ces factures ne doivent plus être payables par l'utilisateur sur Internet. De ce fait, le délai de mise en ligne paramétré dans le logiciel de la régie ne peut donc excéder la date de prise en charge du titre chez le comptable.

3.4 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ

L'accès au service de paiement en ligne s'effectue après transmission à PayFiP d'une URL (adresse web). PayFiP effectue, sur les champs de cette URL, des contrôles de présence et de forme.

La transmission des références s'effectue à partir du portail de la collectivité (ou de la régie), sur lequel l'utilisateur pourra au choix de la collectivité :

- soit saisir les références de sa facture dans un formulaire dédié présenté par la collectivité ou la régie sur son site Internet,
- soit sélectionner sa facture dans la liste des factures rattachées à son compte usager.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que la collectivité doit transmettre à PayFiP pour ses contrôles avant paiement.

3.4.1 CHOIX DU MODE DE SAISIE

3.4.1.1 LE COMPTE-USAGER

Le compte usager est l'offre la plus aboutie pour le paiement en ligne. Elle permet de disposer d'un compte en ligne sur le site de la collectivité. Ce compte rassemble l'ensemble des factures payées et restant à régler. Il permet de diffuser **une information individualisée pour chaque compte**. Les erreurs de saisie sont limitées ce qui permet ainsi de sécuriser le paiement en ligne.

Cette solution demande cependant des développements conséquents en termes de système d'information comme l'identification des usagers par login et mot de passe et la mise à jour immédiate des comptes-usagers à l'issue du paiement pour indiquer que la facture a déjà fait l'objet d'un règlement par internet.

3.4.1.2 LE FORMULAIRE DE SAISIE MANUELLE

Cette solution consiste à proposer à l'utilisateur de **saisir, sur une page dédiée, les références de la dette à payer** et permet de générer l'url qui sera envoyée à PayFiP. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre car elle ne demande pas l'actualisation d'un compte. La saisie par l'utilisateur peut par contre générer des erreurs dans les références transmises et dans les montants payés si les contrôles de cohérence mis en place sur le portail de la collectivité sont insuffisants ou défaillants.

Pour cette raison, il est impératif de prévoir un contrôle d'existence de la référence saisie et un contrôle de cohérence sur le couple référence / montant réglé.

3.4.2 L'APPEL DE PAYFIP EN POP-UP

L'application PayFiP communique avec l'utilisateur au moment du règlement en lui proposant de saisir sa carte bancaire, en confirmant le paiement ou dans certains cas en affichant des messages d'erreurs.

Pour ce faire, il convient d'appeler l'application PayFiP dans une nouvelle fenêtre du navigateur. L'appel de PayFiP doit s'effectuer en popup, de telle sorte qu'en fermant la fenêtre ouverte, l'utilisateur se retrouve sur le portail de la collectivité. Il est donc **vivement conseillé d'appeler l'application PayFiP dans une fenêtre pop up** de manière à éviter des déconnexions intempestives en cas d'erreur et d'utiliser les paramètres de fenêtres préconisées par PayFiP dans le chapitre suivant.

3.4.2.1 POUR UN LIEN DE TYPE "HREF" LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<Ahref="javascript:window.open('url PAYFIP','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');"> Appel PAYFIP </A>
```

3.4.2.2 POUR UN LIEN SUR UN BOUTON LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url PAYFIP','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">
```

Avec url PAYFIP = <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=NUMCLI&exer=EXER&refdet=REFDET&objet=OBJET&montant=MONTANT&urlcl=URLCL&mel=MEL&saisie=SAISIE>

Il est impératif d'avoir une popup dont la résolution minimale est de 900*700.

3.5 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION

A la suite des développements entrepris par la collectivité, le portail doit être en mesure de transmettre à PayFiP toutes les informations nécessaires au traitement du paiement.

Pour l'option formulaire de saisie, ces tests permettront à la régie qui les réalise de s'assurer que toutes les informations obligatoires seront correctement collectées et transmises à PayFiP.

Pour l'option compte-usager, les tests permettent à la régie de s'assurer que le choix d'une facture par l'utilisateur sur le portail entraîne la structuration et l'envoi d'une URL conforme.

Pour l'application PayFiP, une régie est un « **client** ». A chaque client est associé au minimum un produit pour lequel la régie proposera le service de paiement en ligne. Le client est créé dans l'application par le correspondant moyens de paiement (administrateur local PayFiP). A l'issue de la création, le correspondant moyens de paiement transmet au client régie, son **numéro de client PayFiP**. Ce numéro doit figurer dans l'URL aller avant d'initier les phases de test et d'activation. Ces opérations ne pourront être réalisées qu'à J+2 à compter de la création du client.

La réalisation du paiement d'activation Prélèvement et/ou du paiement d'activation CB, est nécessaire pour le passage au statut Actif Prélèvement et/ou Actif CB.

Par contre, les deux paiements étant indépendants, il n'est pas nécessaire de les réaliser en même temps.

Les paiements de tests sont réalisés avant les paiements d'activation.

3.5.1 PHASE DE TEST

3.5.1.1 TEST D'ENVOI DE L'URL À L'APPLICATION PAYFIP

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test PayFiP est obligatoire. Elle consiste à transmettre à PayFiP, par le portail de la régie adhérente, une URL de Test constituée de données spécifiques.

Cette URL se compose de la manière suivante :

**[https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?
numcli=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@#####.#
&urlcl=#####&saisie=T](https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@#####.#&urlcl=#####&saisie=T)**

Tableau descriptif des paramètres de l'URL ALLER:

PARAMETRES	LONGUEUR	RÉGIE
NUMCLI	6	LE NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP
EXER	4	SAISIE LIBRE (caractères numériques)
REFDET	6à30	SAISIE LIBRE (caractères alphanumériques, pas de caractères spéciaux, proscrire les tirets)
OBJET	< 100	SAISIE LIBRE (caractères alphanumériques, proscrire toutes données à caractère personnel)

MONTANT	11 max	SAISIE LIBRE
		Dans le cadre de la phase de test et d'activation, les centimes doivent être nul (00) (caractères numériques, sans point ni virgule)
MEL	6 à 80	Adresse mail du testeur
URLCL	<250	URL retour de la collectivité (URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet)
SAISIE	1	«T» pour des URL de test et «X» pour des URL d'activation.

Attention : Pour des raisons liées à la gestion des doublons, il faut indiquer pour chaque paiement test et activation un montant différent.

Exemples d'url test :

<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=999999&exer=2016&refdet=001234&objet=TEST&montant=1000&mel=regie@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=T>

Dans le cas d'une URL de test :

- les centimes du champ « Montant » doivent être nuls (00)
- le champ « saisie » doit être valorisé à « T ».

Une fois l'URL de test générée et envoyée, PayFiP effectue divers contrôles et affiche une fenêtre proposant le paiement de la dette test.

Paiement de test par Carte Bancaire

1 / Choisir payer par carte bancaire

> [Participer à une enquête de satisfaction](#)

Attention il s'agit d'un paiement de test.
Aucun paiement ne sera réellement effectué.

Informations sur la dette

Référence de la dette : PAIEMENTTESTPREL
Montant : 1,00€
Adresse électronique : tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Choix du mode de paiement

Payer par prélèvement

Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv

Payer par carte bancaire

Annuler

2 / L'écran de saisie des données carte bancaire s'affiche

Collectivité: TEST REGIE SPL
Montant de la transaction : 10,00 €

Détails de la transaction

Référence de la transaction :
001587PAYFIP0000000000094311

Référence commande :
TV5656URFDGH

Comptable :
TEST TIPI REGIE SPL

Identifiant du commerçant :
22800001410001

E-mail :
tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Informations de la carte



Veillez saisir les informations de votre paiement

Numéro de carte :

5017674000000002



Date d'expiration :

Mois : 09

Année : 2019

Cryptogramme visuel :

123 ?

Visa : 5017674000000002
Mastercard : 5017670000001800
CB/Visa : 4978860713891312

Valider

Annuler

Selon votre établissement bancaire, vous pourrez être redirigé vers la page d'authentification de votre banque avant la validation de votre paiement.



Verified by

VISA

Mastercard
SecureCode

Saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa : 5017674000000002

Mastercard : 5017670000001800

CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être **postérieure au mois courant** et le cryptogramme est libre.

Cliquer sur « Valider »

3 / Un écran de simulation de contrôle 3D Secure (contrôle du code d'authentification que reçoit l'utilisateur par SMS pour valider son paiement) s'affiche alors

ACS 3D Secure Developpements



Pour accepter le paiement, veuillez selectionner le type de réponse d'Authentification de Paiement puis cliquez sur "Valider".

Date : 09/08/2019 01:23:39
Commerçant : TESTREGIESPL
Site : <http://www.tipi.budget.gouv.fr>
Montant : 10,00 €
Numéro de carte : #####

Types de réponses de l'Authentification de paiement :

Authentification KO - N :

Problème Technique - U :

Authentification OK - Y (CAVV AUTO) :

Y (Entrez le CAVV) :

Preuve d'Authentification - A (CAVV AUTO) :

A (Entrez le CAVV) :



Par défaut, la case « Authentification OK » est cochée.

Cliquer sur Valider

4 / Un message de confirmation du paiement apparaît à l'écran et le testeur reçoit sur sa messagerie électronique un ticket de paiement qui valide le processus de paiement. Le cas échéant des messages d'erreurs permettent à la collectivité d'effectuer les corrections si nécessaires. (cf annexe 2)

Cliquer sur Continuer pour bénéficier de la notification du résultat



Collectivité : TEST REGIE SPL
Montant de la transaction : 10,00 €

Détails de la transaction

Date de la transaction :
9 août 2019

Numéro de carte :
5017***02**

Référence de la transaction :
001587PAYFIP000000000094311

Référence commande :
TV5656URFDGH

Comptable :
TEST TIPI REGIE SPL

Identifiant du commerçant :
22800001410001

Numéro de contrat carte :
9876543014

E-mail :
tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro d'autorisation :
717174

Informations de paiement

Votre paiement a été accepté.
Nous vous conseillons de conserver vos informations de paiement.

Impression PDF Continuer

5 / Un dernier écran confirme l'aboutissement de la transaction de test

€ TELEPAIEMENT Collectivité : VIENNE

> Paiement effectué

TEST EFFECTUE

Votre test de paiement de la référence : **TV5656URFDGH** d'un montant de **10,00 euros** au profit de la collectivité **VIENNE** a bien été pris en compte par la régie **CENTRE DE LOISIRS GEMENS VIENNE**.

Référence de la dette :	TV5656URFDGH
Montant :	10,00 €
Adresse électronique :	tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

✕ Fermer la fenêtre

Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

Paieement de test par Prélèvement

1 / Choisir Payer par prélèvement



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

[> Participer à une enquête de satisfaction](#)

Attention il s'agit d'un paiement de test.
Aucun paiement ne sera réellement effectué.

Informations sur la dette

Référence de la dette : PAIEMENTTESTPREL
Montant : 1,00€
Adresse électronique : tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

Choix du mode de paiement

Payer par prélèvement

Pour poursuivre cette procédure, vous devrez saisir vos identifiants impots.gouv

Payer par carte bancaire

Annuler

2 / Cliquer sur Connexion



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Bienvenue sur PayFiP

La solution de paiement de la direction générale des Finances publiques



Accueil > Authentification

PayFiP est un service de paiement en ligne sécurisé à destination des usagers des administrations publiques.
Pour l'utiliser, vous devez saisir les identifiants demandés pour accéder au site impots.gouv.fr.

Connexion avec mes identifiants impots.gouv.fr

Numéro fiscal

1234567891011

Mot de passe

•••••

Connexion

[Numéro fiscal perdu](#) | [Mot de passe oublié](#)

Je n'ai pas encore d'espace particulier sur impots.gouv.fr

Créer mon espace particulier

En cliquant sur ce bouton, vous serez dirigé vers le site impots.gouv.fr.

À l'issue de la procédure, vous pourrez retourner sur votre site afin d'effectuer votre paiement.

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

3 / Cliquer sur le compte bancaire proposé



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

Bonjour Usager fictif,
Veuillez sélectionner le compte bancaire que vous désirez utiliser pour votre paiement.

Choix du compte bancaire

BANQUE DE FRANCE
XXST83
COMPTE DE TEST



Annuler

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en adressant votre demande à l'adresse suivante : bureau.caprecouvrement-payfip@dgfip.finances.gouv.fr

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

4 / Cliquer sur valider



La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques

Validation du paiement

Référence de la facture	Compte Bancaire	Montant
TEST-ACTIVATION	FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077	300,00 €

Je valide les informations indiquées et autorise le comptable public à présenter un ordre de prélèvement sur le compte bancaire que j'ai sélectionné

Valider  **Annuler**

Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP

5 / Un écran de confirmation du paiement de test s'affiche

The screenshot shows a confirmation screen for a test payment. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. At the top right is the 'PAY FiP' logo with the tagline 'La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques'. The main heading is 'Confirmation de paiement'. Below this, the text reads: 'Paiement de tests', 'Votre ordre de paiement a bien été enregistré le JJ/MM/AAAA à HH:MM', 'au profit de : REGIE FICTIVE', 'Sous le numéro 112233445566-tip sur le compte bancaire FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077 (Établissement teneur du compte : BANQUE DE FRANCE – COMPTE DE TEST et titulaire du compte : Usager Fictif) pour un montant de 300,00 €.', 'Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n°Pdeed6712c18d11e84f87658723f7a55d.', 'Vous serez prélevé sur votre compte 3 jours ouvrés à compter d'aujourd'hui soit le JJ/MM/AAAA.', and 'Vous recevrez la notification de votre paiement par courriel à l'adresse : test@opérateur.fr'. There is a PDF icon, a 'Fermer' button, and a footer box stating 'Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP'.

Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

3.5.1.2 TEST D'EXPLOITATION DE L'INFORMATION RETOUR

Après paiement par l'utilisateur l'application envoie, par l'intermédiaire d'une URL (adresse web) retour, l'information relative au règlement effectué. Il appartient à la collectivité de tester l'exploitation des données contenues dans cette URL retour.

Quel que soit le mode d'accès au service (formulaire ou compte-usager) **le client « Régie » doit obligatoirement traiter l'information paiement transmise par PayFiP** sur l'adresse URL servie dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller (voir supra). En effet, un usager de la régie ne doit pas avoir la possibilité de payer deux fois sa facture par Internet.

ATTENTION :

Les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre un retour sécurisé en **https** devront utiliser un **certificat déclaré auprès d'une autorité de certification et non un certificat auto-signé.**

Dans tous les cas, vous devez fournir au correspondant moyens de paiement les références de votre certificat (ou à minima le nom de domaine vers lequel seront adressées les notifications) pour vous assurer que celui-ci est bien intégré dans le magasin de confiance du serveur PayFiP.

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller, complétés de paramètres traduisant le résultat de l'opération. Le résultat de la transaction est indiqué dans le champ « **RESULTRANS** » de l'URL retour. Seules les opérations payées doivent donner lieu à mise à jour du système d'information. Le dernier paramètre « **dattrans** » est enrichi de la date et heure de l'opération enregistrée par PayFiP.

Cette URL se compose de la manière suivante :

[<urlcl>²?](#)

**numcli=#####&exer=#####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@#
##.##&saisie=T&resultrans=#&numauto=#####&dattrans=#####&heurtrans=###**

Tableau descriptif des paramètres de l'URL Retour:

PARAMETRES	FORMAT	LONG	VALEUR
numcli	Idem URL aller		Idem URL aller
exer			Idem URL aller
refdet			Idem URL aller
objet			Idem URL aller
montant			Idem URL aller
mel			Idem URL aller
saisie			Idem URL aller
resultrans	Alphabétique	1	« P » payée CB ; « R » refusée CB ; « A » abandon CB - « V » Payée Prélèvement , « Z » Refusée prélèvement
numauto	Alphanumérique	6 (CB)	Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement à PayFiP
	Alphanumérique	16 (Prél)	Paiement Prélèvement : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
dattrans	JJMMAAAA	8	Date de la transaction du paiement CB ou prélèvement
heurtrans	HHMM	4	Heure de la transaction du paiement CB ou prélèvement

Dans le cas d'un compte-usager, il est impératif de faire apparaître à l'écran une information indiquant que la facture a fait l'objet d'un règlement par Internet et au mieux en interdire la sélection.

² Correspond à l'url qui a été indiquée dans le paramètre urlcl.

Dans le cas d'un formulaire de saisie, il est impératif de marquer « payé », dans le SI métier, la référence qui vient d'être réglée pour interdire le double paiement. **PayFiP n'effectuera pas ce contrôle puisqu'il n'a pas en base les références qui sont proposées au paiement.**

ATTENTION :

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».(l'indication de ces ports par défaut ne sont nécessaires dans l'URL).

Si des paramètres sont indiqués dans le champ URLCL, ceux-ci devront être séparés par %26 au lieu de &

La collectivité peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation.

Un défaut d'accessibilité de cette url retour peut justifier une interruption du service par l'administrateur local PayFiP.

3.5.2 PHASE D'ACTIVATION

Lorsque les tests sont concluants, la collectivité peut déclencher la procédure d'activation de son numéro client dans PayFiP. Cette phase conditionne l'ouverture du service aux usagers. A défaut d'activation, les usagers n'auront pas accès au service de paiement en ligne

La procédure d'activation est du ressort de la collectivité.

L'activation est nécessaire pour le paiement CB (et pour le paiement Prélèvement si paiement d'activation prélèvement)

Dans les deux cas l'Url envoyé à PayFiP est identique

Pour activer son N° client (fourni par l'administrateur local de la DDFiP), la collectivité doit transmettre à PayFiP une URL d'activation. La structure de cette URL est identique à l'URL de test décrite supra.

Les centimes du champ « Montant » doivent être nuls (00)

Pour l'activation, le champ « saisie » de l'URL doit impérativement être valorisé à « X ».

Cette URL se compose de la manière suivante :

https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=-----&montant=-----&mel=----@----.--&urlcl=-----& saisie=X

Pour activer le mode de paiement CB, il faut choisir Payer par CB :

Un paiement fictif est proposé pour valider l'activation, il convient alors de saisir le numéro de l'une des trois cartes suivantes :

Visa : 5017674000000002
Mastercard : 5017670000001800
CB/Visa : 4978860713891312

La date d'expiration doit être **postérieure au mois courant** et le cryptogramme est libre.

Pour activer le mode de paiement Prélèvement, il faut choisir Payer par Prélèvement :

Le processus est identique à celui de la phase de tests. L'identifiant fiscal et le mot de passe sont pré-remplis.

Une fois le paiement d'activation réalisé, un écran confirme l'activation du client et un message d'activation est transmis par messagerie à la boîte générique fonctionnelle de la régie et à l'administrateur PayFiP ayant créé le client dans l'application PayFiP.

Le paiement en ligne sera possible à J+1 après activation.

3.6 PASSAGE EN PRODUCTION

Une fois le compte client PayFiP activé, le dispositif peut entrer en phase de production et être proposé aux usagers.

En phase de paiement, le code « saisie » des URL envoyées doit être renseigné à « A » ou « M » en fonction de l'option choisie pour accueillir les usagers sur le site Internet. (**A pour un compte usager, M pour formulaire de saisie**).

Avant l'ouverture du service, la régie doit s'assurer que l'url générée par son site Internet prend en compte cette règle. A défaut, la réception par PayFiP d'URL de paiements réels dont le code « saisie » est « X » ou « T » empêchera le paiement et indiquera des messages d'erreur aux usagers.

La régie doit intégrer sur le site Internet les références proposées au paiement, ce qui lui permettra de réaliser les contrôles de présence et de cohérence obligatoires.

Après saisie ou sélection de la dette par l'utilisateur, la collectivité doit enrichir l'URL aller pour transmission à PayFiP.

La collectivité vérifie que tous les champs obligatoires sont enrichis

En cas de formulaire de saisie, la collectivité doit instaurer un contrôle de cohérence entre les références et le montant saisi. Aucun contrôle ne sera effectué par PayFiP sur les références et les montants fournis.

Adresse d'envoi et structure de l'URL aller :

<https://www.payfip.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=-----&montant=-----&mel=----@----.--&urlcl=-----& saisie=->

Définition des paramètres :

PARAMETRE	DEFINITION	VALEUR
NUMCLI	Numéro client PayFiP	Obligatoire
EXER	Exercice de rattachement	Facultatif
REFDET	Référence de la facture	Obligatoire
OBJET	Zone libre	Facultatif
MONTANT	Montant	Obligatoire
MEL	Adresse mail de l'utilisateur	Obligatoire
URLCL	URL retour de la collectivité	Obligatoire
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP	Obligatoire

Description et format des paramètres pour un client « Régie » :

PARAMETRES DE L'URL	FORMAT	LONGUEUR	VALEUR
NUMCLI	Numérique	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP
EXER	SSAA	4	Ex : 2012
REFDET	Référence définie par le régisseur ³ .	6 à 30	REFERENCE DE LA FACTURE (proscrire les tirets)
OBJET	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	SAISIE LIBRE, PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
MONTANT	En centimes d'Euro sans virgule	11 max	Ex : pour 15,99€ se traduit par 1599
MEL	Doit comporter les caractères « @ » et le « . »	6 à 80	Adresse mail de l'utilisateur
URLCL	http:// ou https://.....	<250	URL retour de la collectivité (doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet).
SAISIE	« M » « A »	1	« M » en cas de formulaire de saisie et « A » en cas de compte usager.

³ Interfacée avec le logiciel de facturation pour un suivi facilité. PROSCRIRE TOUTE DONNEE A CARACTERE PERSONNEL.
Guide_de_mise_en_oeuvre_PayFiP_regie_V22_mai2021.odt

A réception de sa facture, l'utilisateur se connecte sur le site de la collectivité et, au choix de celle-ci, saisit dans un formulaire ou sélectionne dans une liste, la dette correspondant à sa facture. Une URL est alors générée par le site de la collectivité ou de la régie à destination de PayFiP.

A partir de cette URL aller, PayFiP effectuera des contrôles de présence et de forme avant d'acheminer l'utilisateur sur la page de paiement sur laquelle il effectuera son paiement en mode sécurisé.

A l'issue de cette opération,

Comme pour la phase de test, PayFiP transmet à la collectivité, sur l'adresse URLCL, le paramètre RESULTRANS est enrichi du résultat de la transaction de paiement CB (payée, refusée, annulée).

Cette URL retour doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. **Les paramètres sont envoyés par méthode « POST ».**(l'indication de ces ports par défaut ne sont nécessaires dans l'URL)

Le client PayFiP pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement CB par Internet via PayFiP. Les informations transmises lui permettront d'enrichir son SI comptable afin de présenter une situation des dettes restant dues en temps réel.

Le client PayFiP, qui aura opté pour un compte usager devra :

- indiquer pour la dette réglée via PayFiP, «paiement CB par Internet en cours de validation »,
- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,

Pour un client proposant le formulaire de saisie, la référence réglée ne doit plus pouvoir être payable en ligne, il est donc impératif de la « marquer payée » dans le SI pour empêcher le double-paiement.

Adresse d'envoi de l'URL retour:

-URLCL-indiquée par le client dans l'URLaller

Définition des paramètres dans l'URL retour :

PARAMETRE	DEFINITION
NUMCLI	Numéro client PayFiP
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
MEL	Adresse mail de l'utilisateur
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB ou prélèvement
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération CB ou Prélèvement
DATTRANS	Date de la transaction

Les paramètres facultatifs sont renseignés dans l'URL retour si ils ont été servis dans l'URL aller.

Description et format des paramètres :

PayFiP transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI			Idem URL aller
EXER			Idem URL aller
REFDET			Idem URL aller
OBJET			Idem URL aller
MONTANT			Idem URL aller
MEL			Idem URL aller
SAISIE			Idem URL aller
resultrans	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB ; « V » Payée Prélèvement, « Z » Refusée prélèvement (abandon)
numauto	Alphanumérique	6 (CB)	Paiement CB : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP . Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prél)	Paiement Prélèvement : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
datrans	JJMMAAAA	8	Date de la transaction du paiement CB ou Prélèvement
heurtrans	HHMM	4	Heure de la transaction du paiement CB ou prélèvement

4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS

4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA RÉGIE DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT

A l'issue de la transaction de paiement, PayFiP constituera à l'attention de la régie une URL retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement, à l'adresse indiquée dans le champ URLCL de l'URL aller. La régie exploitera cette URL retour pour mise à jour de son système d'information et du site.

4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU RÉGISSEUR

A l'issue de chaque transaction, le gestionnaire de télépaiement affiche à l'écran un ticket de paiement que l'utilisateur peut imprimer. Ce ticket est simultanément transmis par courrier électronique à l'utilisateur ainsi qu'au régisseur.

4.3 LE COMPTE RENDU FINANCIER TRANSMIS AU RÉGISSEUR

A J+1, la régie recevra **un fichier de remise** au format tableur ou Csv reprenant le détail des opérations de la journée comptable (de 0h00 à 23h59). Ce fichier comprend toutes les opérations, acceptées par le gestionnaire de télépaiement. Il peut être rapproché des tickets de paiement de la journée et du relevé de compte de dépôts de fonds. Ce fichier pourra être conservé avec les tickets de paiement.

Il appartient à la régie de rapprocher les tickets de paiement, le fichier de remise avec les émargements enregistrés dans son application comptable pour la journée comptable J.

NB : Les montants repris dans ces fichiers sont **des montants bruts**. Le montant net (après déduction des commissions carte bancaire) sera crédité sur le compte de dépôts de fonds.

4.4 CONSERVATION DES TICKETS DE PAIEMENT ET DU FICHIER DE TRANSACTIONS

Le régisseur doit conserver ces justificatifs pendant 1 an.

4.5 LA RÉCEPTION DU FLUX FINANCIER

Les flux financiers seront crédités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) du régisseur dans les délais réglementaires.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Phase 1: Etapes préparatoires pour la collectivité

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre ;
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DDFiP ;
- Adaptation organisationnelle et fonctionnelle de la régie ;
- Adaptation des factures envoyées aux usagers.

Phase 2: Test du dispositif par la collectivité

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à la collectivité du numéro de client PayFiP ;
- Test du formulaire de saisie manuelle ou du compte usager de la collectivité avec l'envoi de l'URL de paiement test vers PayFiP
- Validation du traitement comptable du paiement dans le SI métier de la régie

Phase 3 : Activation et mise en production

- Constitution et envoi de l'URL d'activation vers PayFiP.

Phase 4 : Ouverture du dispositif

- Communication aux usagers de la nouvelle offre de service
- Premiers paiements enregistrés

ANNEXE 1 LISTE DES PRODUITS PAYFIP :

LISTE DES PRODUITS	
Code produit	Libellé
01	EAU/ASSAINISSEMENT
02	ORDURES MENAGERES
03	CULTURE / SPORTS / LOISIRS
04	SOCIAL
05	SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT
06	TRAVAUX
07	LOCATIONS IMMEUBLES
08	PRODUITS EXCEPTIONNELS
09	PRESTATIONS EPSMS
10	PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS
11	AUTRES PRODUITS DE GESTION
12	RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE
13	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES
14	IMPOTS ET TAXES (73)
15	AUTRES SERVICES
16	RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES
17	ETUDES
18	DOTATION PARTICIPATIONS
19	PRETS
50	RÉGIE HÔPITAL
60	PRODUITS HOSPITALIERS



ANNEXE 2 - TABLEAU DES CODES ERREURS



Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE (INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMIRE; 3=TITRE EPS ; 9= CLIENT GÉNÉRIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X" . La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail. si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si valeur ="X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement". Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3 - 9	6	Le numéro de client PayFiP doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur PayFiP." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP). un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients PayFiP (précision : les clients de statut "migré" présents dans PayFiP sont ignorés)				le N°du client doit être pré-existant dans la base PayFiP sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles. En mode de saisie "P" le client ne doit pas être un client régie ni un client générique.	T2			

NUMCLI

contrôle du statut du client PayFiP

0 -1 - 2	<p><u>Cliant uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Inactif CB"</p> <p><u>Cliant uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Inactif PREL"</p> <p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « Inactif »</p>	T3	<p>"Le client PayFiP ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
	<p><u>Cliant uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Actif CB" ou le statut est encore "Enregistré CB" mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel! la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation</p> <p><u>Cliant uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Actif PREL"</p> <p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « actif » ou en cours d'activation.</p>	T4	<p>"Le client PayFiP est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
	<p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>Mode de saisie activation : les deux statuts ne sont pas « actifs », ni « inactif », le statut CB est différent de « Enregistré » et le statut prélevé différent de « Nouveau »</p>	T10	<p>"L'activation n'est pas possible sur ce client. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIP</p>			
	<p>si le champ SAISIE = "X" et le statut CB est à "Enregistré" et/ou le statut PREL est « Nouveau » poursuite des contrôles PayFiP</p>					

	0 - 1 - 2 - 3	<p><u>Client uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client CB est différent de "Actif CB" le paiement par CB est impossible</p> <p>-----</p> <p>---</p> <p><u>Client uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client PREL est différent de "Actif PREL" le paiement par prélèvement est impossible</p> <p>-----</p> <p>--- <u>Client CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et aucun statut du Client : CB et PREL n'est actif "Actif" le paiement est impossible</p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "N" (Nouveau) et que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau »</p> <p>Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFIP suivant</p>	T5		<p>Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p>
			T7	"Vous ne pouvez pas activer le client PayFIP car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"			
contrôle IRIS	1 - 2 - 3	cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	T6	<p>"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>

	contrôle de l'accès sécurisé	0 - 9		<p>Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.</p> <p>Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.</p>	T8	<p>"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé"</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Message jamais affiché car le contrôle T2 est effectué avant.</p> <p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
EXER	vérification du format d'EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères"	Sans Objet.	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères. Veuillez le saisir à nouveau."	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement."
	contrôle de forme	1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTTRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1	<p>si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "T" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau.</p> <p>Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
2		21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2					
0		6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3	Sans Objet.				

REFDET

contrôle de REFDET dans la base PayFiP	1 - 2 - 3		<p>Si la dette n'est pas dans la base de paiement PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.</p>	<p>R4 Référence de la dette inconnue</p>	<p>si SAISIE = "X" "la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>« La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. » Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par PayFiP) un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
			<p>Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client</p>	<p>R5</p>		<p>La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
			<p>si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible</p>	<p>R6 Dette déjà payée</p>		<p>Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS".un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS".un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur</p>
contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		<p>si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.</p>	<p>R7 Hors délai</p>		<p>Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>

	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		<p>s'il n'y a pas de contrat associé au client PayFiP pour ce type de produit le paiement est impossible</p> <p>NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).</p>	R8	<p>SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur PayFiP"</p> <p>SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur PayFiP".</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
				<p>S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible</p>	R9		<p>Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
				<p>s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.</p>	R10	<p>SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	<p>la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace</p>	O1	<p>SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique"</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>		<p>"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique."</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP,</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>

MONTANT	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	7	<p>Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 7 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement par CB sont impossibles.</p> <p>Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).</p>	M1 Erreur de forme du montant	<p><u>SI SAISIE X ou T "Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau."</u></p> <p><u>Un reporting informera l'administrateur PayFIP.</u></p>	<p>Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		<p>Si la valeur est supérieure à 99999,99 euros, le paiement par internet est impossible</p>	M2 paiement non autorisé	<p>Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caractères (M1) est fait en premier.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie indiquée sur votre facture ou avis des sommes à payer . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFIP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet . Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>
				<p>si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible</p>	M3 Montant non autorisé	<p>Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFIP.budget.gouv.fr.</p> <p>Un reporting informera l'administrateur PayFIP.</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFIP</p>

contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.	M4		Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquer sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	0 - 1 - 2 - 3		<p>Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.</p> <p>Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).</p> <p>Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).</p>	M5	<p>Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation."</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	30 max	Si le paramètre est présent dans l'url, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.	I1	<p>Saisie ="X" message:"le format du paramètre IEP de l'URL d'activation n'est pas conforme"</p> <p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>"Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>"Pour votre information le numéro</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un</p>

IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		I2	Saisie = " I " message: "le format du paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée. un reporting informera l'administrateur PayFiP	d'entree peut etre libelle IEP ou numero de dossier sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" ferme la pop-up. un reporting informera l'administrateur PayFiP	autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6 à 80	A1 Adresse électronique que non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3	Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A2 Adresse électronique que non valide	SI SAISIE X ou T "L'adresse contenue dans le paramètre "MEL" est incorrecte". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans objet	Sans objet	Sans objet
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	U1	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://..... ou https://..... ; 250 caractères maximum sans indication de port sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet. " le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	caracteres	1 - 2 - 3	pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://..... ou https://..... sans indication de port; et comporter 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP
Nota Bene 1	Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.							
Nota Bene 2	Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application PayFiP et supprimées au bout de 60 jours. Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client PayFiP ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie.							
Nota Bene 3	Ce tableau correspond aux erreurs détectées uniquement lors des contrôles sur les données passées en paramètre de l'URL ou via l'accès Portail. Les erreurs spécifiques (T9, N1, D1) produites dans le cadre du protocole Web service sont traités dans un autre document (Anomalies ws-AppelCreerPaiementsecurisé.xls accessible sur vénèzia : http://venezia.dev.impots/plugins/owl/owl_wrapper/233/browse.php?sess=0&parent=19224&expand=1&fileid=338316							

Exemples d'adaptations de sites Internet au paiement en ligne

La collectivité a le choix entre deux modalités pour récupérer les éléments nécessaires à l'identification de la dette et de l'utilisateur :

FORMULAIRE DE SAISIE :

Exemple non contractuel, dépendant de la structure des factures émises par le régisseur, présentant au-dessus du formulaire, une facture standard et les champs où sont communiquées les références à saisir.

PAIEMENT EN LIGNE : FACTURE RESTAURANT SCOLAIRE

COMMUNE

PAIEMENT EN LIGNE :
RESTAURANT SCOLAIRE - PORTAGE DE
REPAS - ÉCOLE DE MUSIQUE

EXEMPLE DE FACTURE
 Exemple de facture

Collectivité ou établissement : COMMUNE DE SAINT-YORRE Budget principal			
Exercice	FACTURE	Nom du débiteur	Montant
2010	193	37,50€

REEMPLIR LES CHAMPS SUIVANTS

Exercice	<input type="text"/>
Numéro de FACTURE	<input type="text"/>
Montant	<input type="text"/> . <input type="text"/> €
Votre adresse mail	<input type="text"/>

Envoyer Rétablir

Sur le portail présenté en exemple, nous suggérons l'affichage simultané du formulaire de saisie et d'une facture vierge qui servira d'aide à l'utilisateur pour la saisie des champs du formulaire.

Une autre solution consiste à faire apparaître explicitement sur les factures, les références exactes qui devront être saisies par les utilisateurs.

Après saisie par l'utilisateur, et après contrôle de présence et de cohérence, la collectivité enrichit l'URL aller des informations collectées dans le formulaire de saisie. La collectivité vérifie que toutes les valeurs sont enrichies avant transmission à PayFiP. A réception, PayFiP effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

Compte usager :

Sur le principe des sites marchands, l'**usager après s'être identifié sur le site Web de la collectivité**, accède à son compte et visualise ses dettes restant dues et sélectionne celle qu'il souhaite payer.

Exemple non contractuel :

Navigation: Abonnement | Relèves | **Factures** | Paiement

Consultez vos 5 dernières Factures

Date	Type	N° de facture	Consommation (en m³)	Montant de la facture	Déduction facture Intermédiaire	Montant Net de la facture	Actions
08/04/2010	Relève	10 119 135988 N	39	97,35 €	0 €	97,35 €	détails

Affichage étendu

[Télécharger le tableau au format csv \(compatible Excel, OpenOffice...\)](#)

Après sélection d'une dette à payer et confirmation par l'utilisateur de son choix de payer celle-ci, la collectivité enrichit des informations nécessaires l'URL aller et la transmet à. A réception, PayFiP effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

La collectivité doit interfacer son portail avec son Système d'Information (SI) comptable afin de présenter à l'utilisateur les dettes émises à son encontre. **Cela sous-entend l'obligation :**

- de sécuriser les accès des usagers par Identifiant et mot de passe pour accéder aux dettes restant dues,
- de traiter l'URL retour transmise par PayFiP en temps réel, en indiquant en correspondance de la dette payée via PayFiP « **paiement CB par Internet en cours de validation** » ou « **paiement prélèvement par Internet en cours de validation** » et la rendre non sélectionnable ou en la retirant, de la liste des dettes proposée à la sélection de l'utilisateur,
- de gérer le délai de mise en ligne, qui correspond à la période pendant laquelle les factures sont payables en Régie. Dès lors que le titrage, émission des titres au comptable public, est effectué, ces factures ne doivent plus être sélectionnables par l'utilisateur pour le paiement sur Internet. En effet les factures ne doivent plus être payables à l'expiration de ce délai de mise en ligne. Ceci afin d'éviter le double paiement pour une même créance; d'une facture via PayFiP et d'un titre de recette pour cette même facture.